



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
*Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle*

Dossier de presse

LA NOUVELLE ÉCOLE FONDAMENTALE

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

AU 1ER TRIMESTRE 2009-2010

9 décembre 2009

CONTENU

Une réforme d'envergure	3
1 - Les nouveaux outils d'évaluation	4
a) Les bilans intermédiaires du développement des compétences	4
b) Les bilans de fin de cycle	5
2 - Le travail en équipes	5
3 - Le plan d'études révisé	5
4 - Le plan de réussite scolaire (PRS) dans les écoles	6
5 - L'élaboration d'un cadre de référence pour la qualité scolaire	7
6 - Le personnel de l'enseignement fondamental	7
a) Les effectifs	7
b) Les équipes multiprofessionnelles	8
c) L'organisation des remplacements	8
7 - La formation continue du personnel de l'enseignement fondamental	9
a) Les priorités de la formation continue	9
b) La préparation en 2008-2009	10
c) Mise en œuvre depuis septembre 2009	10
8 - L'élection des représentants des parents	12
9 - Les effectifs d'élèves	12

LA NOUVELLE ÉCOLE FONDAMENTALE

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME AU 1ER TRIMESTRE 2009-2010

Une réforme d'envergure

La mise en œuvre de la loi sur l'enseignement fondamental est une réforme d'envergure: elle apporte des changements importants au fonctionnement des écoles, du point de vue tant pédagogique qu'administratif. La généralisation de tous les aspects novateurs nécessite un temps d'adaptation. Il est tout à fait naturel que, trois mois après l'entrée en vigueur de la loi, tous les enseignants ne se soient pas appropriés les changements au même rythme.

Tous les enfants doivent apprendre et tous les enfants sont capables d'apprendre. La mission de l'École fondamentale est d'amener chaque élève aux socles de compétences définis dans le nouveau plan d'études et un maximum d'élèves à un niveau avancé. Il est demandé aux enseignants de veiller à ce que chaque élève progresse dans son apprentissage, en aidant les uns, en stimulant les autres.

Quatre instruments sont essentiels pour permettre aux écoles de remplir cette mission : les nouveaux outils d'évaluation, le travail en équipe, le plan d'études et le plan de réussite scolaire. Il importe de souligner ici la pertinence et l'importance de les voir entrer en vigueur ensemble, malgré leur complexité, dès la première année de mise en œuvre de la réforme. Il y va de la cohérence interne entre ces différents concepts pédagogiques.

Pour les enseignants tout comme pour les parents, le changement le plus marqué est certainement l'introduction des nouveaux outils d'évaluation. Aux cycles 1 et 2, les enseignants dressent, chaque trimestre et pour chaque enfant, un bilan intermédiaire du développement des compétences. Il décrit de manière détaillée ce que l'élève sait réellement faire. Le bilan du cycle 2 énumère 61 compétences fondamentales; pour chacune d'elles, il documente, sur une échelle de 1 à 9, les progrès que l'enfant a accomplis d'un trimestre à l'autre et le chemin qui lui reste à faire pour atteindre le socle, voire un niveau plus avancé.

Au moment de remplir pour la première fois ces bilans détaillés, il est normal, voire souhaitable, que les enseignants se posent des questions sur la manière dont ils évaluent telle ou telle compétence. Il n'existe pas de recette toute faite qui puisse être dictée au niveau national. Des réunions d'informations ont été organisées, des critères d'évaluation et des exemples d'évaluation de productions d'élèves ont été mis à la disposition du corps enseignant. Ils servent de guide, mais chaque enseignant doit s'approprier le nouvel outil, en concertation avec ses collègues.

C'est ici que la concertation dans les équipes pédagogiques prend toute son importance. Les discussions entre les membres de l'équipe ouvrent de nombreuses perspectives pédagogiques pour le travail commun dans l'intérêt des élèves.

1 - Les nouveaux outils d'évaluation

a) Les bilans intermédiaires du développement des compétences

Aux cycles 1 et 2, les bilans intermédiaires du développement des compétences remplacent les bulletins traditionnels dès ce premier trimestre 2009-2010. Au cycle 3 et 4, le bulletin traditionnel est maintenu en 2009-2010. Le bilan intermédiaire sera introduit en 2010-2011 au cycle 3 et en 2011-2012 au cycle 4.

Le bilan intermédiaire est un outil d'évaluation au cours du cycle (évaluation formative). Il accompagne l'élève durant tout le cycle, donc en principe durant six trimestres. Il ne décide pas de la promotion ni ne donne un jugement définitif sur les performances de l'élève. Il l'aide plutôt à prendre conscience des progrès accomplis, illustre le chemin déjà parcouru et montre le chemin qui reste à parcourir jusqu'à la fin du cycle.

Le bilan intermédiaire renseigne sur les compétences à développer et sur la progression individuelle de l'élève, dans chaque branche et pour chaque compétence visée. Cette progression est visualisée à l'aide d'une grille. Établi à la fin de chaque trimestre, le bilan intermédiaire est remis aux parents lors d'un entretien individuel.

1. L'information et la formation des enseignants

Les actions d'information et de formation des enseignants quant au concept et à l'utilisation des bilans intermédiaires ont démarré en juin 2009.

En juin, juillet et septembre 2009, 12 réunions d'information régionales ont été organisées à l'intention des enseignants des cycles 1 et 2. Au cours du premier trimestre 2009-2010, les inspecteurs de l'enseignement fondamental ont organisé des réunions de concertation au niveau des écoles ou de l'arrondissement d'inspection. Ces réunions, de même que des formations complémentaires, ont été organisées à la demande des écoles ou des équipes pédagogiques. Entre le 27 novembre et le 8 décembre 2009, le ministère a organisé, en collaboration avec les inspecteurs, 5 séances de questions-réponses à l'intention des enseignants des cycles 1 et 2. Ces séances ont permis de répondre à des questions préalablement recueillies et synthétisées par les inspecteurs, mais également à des questions que les enseignants ont posées lors des séances.

Une brochure intitulée "Les échelons de progression. Évaluer les apprentissages avec bilans intermédiaires" a été mise à disposition des enseignants du cycle 2. Elle propose des critères d'évaluation précis pour chaque compétence reprise sur le bilan intermédiaire (allemand et mathématiques).

2. L'information des parents

Afin de renseigner les parents d'élèves sur le concept des bilans intermédiaires, le ministère a organisé une série de 6 séances d'information régionales, en collaboration avec la Fédération des associations des parents d'élèves (FAPEL). Ces séances ont eu lieu entre mi-octobre et début décembre dans des localités proposées par la FAPEL, à savoir: Berbourg, Beggen, Colmar-Berg, Bascharage, Wintrange et Lamadelaine. Le 27 février 2010, la FAPEL organisera un forum dans le cadre duquel les responsables du ministère animeront des ateliers consacrés aux priorités des réformes scolaires.

b) Les bilans de fin de cycle

À la fin de chaque cycle, l'élève et les parents reçoivent un bilan de fin de cycle. Ce bilan est « certifiant » : il certifie que l'élève a atteint les différents socles de compétences ou qu'il les a dépassés et qu'il a acquis les connaissances et compétences nécessaires pour poursuivre ses apprentissages au cycle suivant. Le bilan de fin de cycle est établi quatre fois au cours de la scolarité des élèves; c'est le livret scolaire qui accompagne les élèves durant son parcours à l'école fondamentale.

Le bilan de fin de cycle sera utilisé dès 2009-2010 pour les 4 cycles de l'enseignement fondamental.

Les modèles des bilans de fin de cycle ont été finalisés en octobre 2009 et présentés au Collège des inspecteurs. Ils sont actuellement en voie d'impression et seront présentés aux enseignants au début de l'année 2010.

2 - Le travail en équipes

Depuis la rentrée de septembre 2009, tous les membres du personnel enseignant et éducatif travaillent en équipe. La réglementation en vigueur prévoit que

- la tâche du personnel enseignant et éducatif comprend un volume annuel de 60 heures de concertation pédagogique, et que
- les équipes pédagogiques se réunissent chaque semaine.

Tous les intervenants qui prennent en charge les élèves d'un même cycle, en l'occurrence les instituteurs, les éducateurs gradués et éducateurs diplômés, les chargés de cours ainsi que les chargés du cours de religion, sont donc appelés à participer à une réunion de concertation hebdomadaire, d'une durée moyenne de 1,5 heure.

Le mode d'organisation de cette concertation n'est pas imposé a priori. Les équipes organisent les réunions en fonction de leurs disponibilités et des priorités fixées.

Le travail en équipe est un facteur clé de la nouvelle École fondamentale. Les réunions de concertations hebdomadaires fournissent aux membres des équipes l'occasion de s'échanger sur les questions d'ordre pédagogique, comme la documentation de la progression des élèves, les critères d'évaluation, l'organisation de l'appui pédagogique, les mesures de différenciation, etc.

Le travail en équipe est exigeant et une mise en œuvre efficace dans toutes les écoles nécessite du temps. Dans nombre d'écoles, les enseignants avaient déjà développé des habitudes de collaboration avant la réforme alors que d'autres n'ont pas encore cette expérience. La mise en place généralisée des équipes pédagogiques s'est faite à la rentrée de septembre 2009. Il est tout à fait normal que la culture de collaboration se développe à des rythmes différents durant cette phase de démarrage.

3 - Le plan d'études révisé

Le plan d'études pour les 4 cycles de l'enseignement fondamental est fixé par règlement grand-ducal du 26 août 2009. Il a été envoyé à tous les enseignants, ensemble avec une note d'utilisation.

Le plan d'études a été entièrement retravaillé pour tenir compte de l'approche par compétences. Il est le résultat d'un travail de coopération et de consultation de large envergure entre tous les partenaires scolaires concernés, dans lequel des groupes de travail composés d'enseignants, de membres du collège des inspecteurs, de responsables ministériels et de collaborateurs scientifiques étrangers sont engagés depuis 2005.

Le plan d'études décrit en termes de compétences ce que les élèves doivent apprendre pour pouvoir suivre avec succès leurs études ultérieures. Il comprend trois parties:

1. les socles de compétences définis pour les quatre cycles d'apprentissage;
2. les programmes;
3. les horaires hebdomadaires relatifs aux domaines de développement et d'apprentissage.

L'acquisition de certaines des compétences fixées dans le plan d'études est considérée comme fondamentale et jugée indispensable pour continuer les apprentissages au cycle suivant. Ce sont celles reprises dans les bilans intermédiaires.

Le plan d'études permet aux enseignants de faire la distinction entre les parties du programme essentielles et indispensables à tous les élèves et celles qui ne sont pas obligatoires, mais que les enseignants peuvent utiliser avec les élèves ayant déjà atteint le niveau socle et prêts à aller plus loin.

Le plan d'études ne fixe plus un nombre défini d'heures hebdomadaires pour chaque branche. Il confère aux équipes pédagogiques l'autonomie d'organiser les apprentissages selon les besoins des élèves sur la base d'un volume annuel de leçons fixé pour chaque domaine de développement et d'apprentissage.

4 - Le plan de réussite scolaire (PRS) dans les écoles

Selon la loi, toutes les écoles fondamentales doivent élaborer et mettre en œuvre un plan de réussite scolaire (PRS). Ce plan définit les objectifs et les actions particulières qu'une école prévoit pour amener tous ses élèves vers les socles de compétences et un maximum d'élèves au-delà. Chaque école a ainsi la possibilité de proposer des moyens de réussite adaptés aux besoins et au milieu socio-économique de sa population scolaire.

Pour ce qui est de la mise en œuvre, les écoles peuvent entamer leur démarche de PRS selon 2 vitesses:

1. Les écoles qui possèdent des pré-requis (l'expérience du travail en groupe, une formation en gestion de projet, etc.) démarrent leur première année de PRS en 2009-2010. Elles réalisent l'analyse de la situation et définissent les objectifs du plan. À l'issue de cette année, le PRS sera soumis pour approbation au conseil communal en avril 2010, puis intégré dans l'organisation scolaire pour l'année scolaire 2010-2011.

35 des 152 écoles fondamentales ont choisi cette voie. Elles bénéficient d'un accompagnement méthodologique et scientifique donné par l'Agence pour le développement de la qualité de scolaire et d'offres de formations dispensées par l'Institut de formation professionnel.

2. Les écoles qui ne possèdent pas encore les pré-requis peuvent mettre à profit l'année 2009-2010 comme année de préparation. 60 écoles ont choisi cette voie. Elles s'organisent en interne, réfléchissent aux directions à prendre et suivent les formations nécessaires. Elles démarreront leur PRS proprement dit en septembre 2010 et l'intégreront dans l'organisation scolaire pour l'année scolaire 2011-2012.

À ce jour, 95 écoles au total sont donc inscrites en formation PRS en 2009-2010. Les autres écoles suivront à la rentrée prochaine.

L'Agence pour le développement de la qualité scolaire du ministère, qui avise les PRS et accompagne les écoles dans la mise en œuvre, travaille en étroite collaboration avec les inspecteurs. Un Guide d'information sur le plan de réussite scolaire a été envoyé à tous les comités des écoles ainsi qu'aux délégués des parents d'élèves en octobre 2009. À la lumière des échanges que l'Agence a eus avec les inspecteurs, les membres des comités d'école et les représentants des parents, elle a adapté certaines modalités de mise en œuvre afin de mieux tenir compte des réalités des écoles. Des formations complémentaires sont également offertes pour répondre à la demande des écoles.

5 - L'élaboration d'un cadre de référence pour la qualité scolaire

Un cadre de référence pour la qualité scolaire, qui s'appliquera à l'ensemble des établissements scolaires luxembourgeois, est en cours d'élaboration par l'Agence pour le développement de la qualité scolaire. Une proposition sera soumise, en février 2010, au Conseil supérieur de l'Éducation nationale, au sein duquel tous les partenaires scolaires sont représentés. Ce cadre servira notamment d'orientation pour l'élaboration des plans de réussite à l'école fondamentale et des projets d'établissements de l'enseignement post-primaire.

6 - Le personnel de l'enseignement fondamental

a) Les effectifs

Intervenants	Effectifs
instituteurs brevetés *	3904 <ul style="list-style-type: none"> ▪ dont 192 agents nouvellement engagés à la rentrée de septembre 2009
chargés de cours * contrat à durée indéterminée	625 <ul style="list-style-type: none"> ▪ dont 350 qui avaient bénéficié d'un CDI auprès d'une commune et qui ont été repris en qualité de chargé de cours sous régime d'employé de l'État, ▪ dont 275 qui avaient déjà un contrat sous régime d'employé de l'État
chargés de cours contrat à durée déterminée (remplaçants de longue durée)	306
total **	4835
remplaçants de courte durée	300 (variable)
S'y ajoutent les éducateurs et éducatrices gradués. La procédure de reprise des éducateurs, détenteurs d'un contrat d'employé ou de salarié communal et occupés comme 2e intervenant à l'éducation précoce, démarrera début 2010	

* quelque 5% de ces agents bénéficient d'un congé (maternité, parental, mi-temps, sans traitement ...)

** ce total inclut le personnel bénéficiant d'un congé

Au niveau du personnel, la réforme s'est traduite

1. par le transfert d'un certain nombre de compétences (nomination, gestion des congés, démissions ...) des communes vers l'État,
2. par le reclassement des instituteurs et institutrices dans la carrière supérieure de l'État.

b) Les équipes multiprofessionnelles

Dans chaque arrondissement d'inspection, au moins une équipe multiprofessionnelle est mise en place. Chaque équipe se compose de spécialistes relevant des services de l'Éducation différenciée (anciennement Service de rééducation ambulatoire, Service de guidance de l'enfance), du Centre de Logopédie et de l'inspection. La liste du personnel de l'EDIFF a été envoyée à toutes les écoles en septembre 2009.

Les équipes multiprofessionnelles comprennent des psychologues, des pédagogues, des professeurs d'enseignement pédagogique, des agents socio-éducatifs des rééducateurs en psychomotricité, des orthophonistes etc. Il appartient à ces spécialistes de contribuer à l'élaboration du diagnostic d'élèves en difficultés et de participer, le cas échéant, à la conception et la mise en œuvre d'un plan de prise en charge individualisé.

Équipes multiprofessionnelles Ressources disponibles de l'Éducation différenciée et du Centre de Logopédie	
Formation	Heures/semaines
Psychologue	664
Pédagogue	522
Pédagogue curatif	298
Professeur d'enseignement logopédique	200
Instituteur	86
Educateur gradué	833
Educateur	226
Chargé de cours	110
Professions de santé	
Ergothérapeute	77
Kinésithérapeute	20
Psychomotricien	56
Orthophoniste	180
Infirmière	110
TOTAL	3.382 hrs/sem

c) L'organisation des remplacements

La nouvelle législation a amené des changements au niveau de la procédure d'organisation des remplacements à l'enseignement fondamental. Avant la réforme, les remplacements étaient organisés au niveau local, par les communes, sur la base d'une liste de candidats dressée par le ministère. Depuis septembre 2009, cette organisation est prise en charge par les bureaux régionaux de l'inspection, à l'exception de 15 communes qui organisent elles-mêmes le remplacement du personnel. Les contrats de travail des remplaçants sont désormais conclus avec l'État.

Force est de constater que l'enseignement fondamental souffre actuellement d'une pénurie de personnes disposées à effectuer des remplacements.

Pour pallier à cette situation, le ministère a lancé, en octobre et novembre 2009, un appel à candidatures en vue d'engager des remplaçants temporaires. Une annonce a été publiée dans la presse, sur le site Internet du ministère et auprès de l'Administration de l'Emploi. Il est également prévu de cibler plus particulièrement les candidats à la fonction de professeur ES/EST qui n'ont pas été admis au stage pédagogique.

Les personnes qui se destinent à effectuer des remplacements doivent se prévaloir d'une attestation les habilitant à cette tâche. L'attestation peut être obtenue suite à un stage de quatre semaines dans l'enseignement fondamental. Pour être admissible au stage, les candidats doivent être détenteurs d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires ou secondaires techniques ou d'un diplôme reconnu équivalent, et faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives.

7 - La formation continue du personnel de l'enseignement fondamental: 38% d'augmentation en 2009

Pour préparer la mise en œuvre de la réforme, l'Institut de Formation continue du SCRIPT a axé son programme de formation sur les aspects prioritaires de la nouvelle École fondamentale, en concertation avec les écoles et le Collège des inspecteurs.

Les enseignants se sont inscrits en nombre. En effet, le total des inscriptions s'élève à 6258 au 27 novembre 2009. Ceci correspond à une augmentation de 38 % par rapport à la même date de l'année 2008 (4539 inscriptions).

Parmi le total des 6258 inscriptions, 4928 (c.-à-d. 78,7 %) se réfèrent à des formations prioritaires dans le cadre de la réforme engagée: organisation et qualité scolaire, travail en équipes, observation et évaluation, etc. ...

a) Les priorités de la formation continue

1. Recensement des attentes et des besoins des écoles fondamentales :

Un questionnaire a été adressé à toutes les écoles fondamentales fin février 2009 pour prendre en considération les attentes et les besoins des acteurs lors de l'élaboration du dispositif de formation continue, et notamment lors du recrutement des formateurs et formatrices. Ce questionnaire a permis de déterminer les priorités des écoles pour l'année 2009-2010 et les prévisions pour 2010-2014.

2. Groupe de travail Collège des inspecteurs – Institut de formation continue :

Un groupe de travail composé de représentant/e/s du Collège des inspecteurs et de l'Institut de formation continue a été mis en place en février 2009. Le groupe a élaboré le programme de formation continue pour l'année scolaire 2009-2010 et assure le suivi de sa mise en œuvre.

3. Communication des priorités en matière de formation continue :

À la fin de l'année scolaire 2008-2009, les priorités en matière de formation continue 2009-2010 ont été communiquées à tous les enseignants de l'enseignement fondamental. Afin de contribuer à la réussite scolaire des élèves, les formations prioritaires visent le développement des compétences professionnelles suivantes :

- Priorité 1 : L'apprentissage
- Priorité 2 : L'approche par compétences
- Priorité 3 : Le travail en équipe et la communication
- Priorité 4 : Le développement de la qualité
- Priorité 5 : La gestion des établissements scolaires (priorité complémentaire réservée aux membres des comités d'école)
- Priorité 6 : Le travail socio-éducatif (priorité complémentaire réservée aux éducateurs et éducatrices diplômé/e/s et gradué/e/s)

b) La préparation en 2008-2009

Pour amorcer les changements définis dans la loi, l'Institut de Formation continue du SCRIPT a complété en 2008-2009 le programme national par des réunions d'information et des formations continues d'équipes, voire d'écoles.

1. Les réunions d'information en 2008 -2009 et en septembre 2009 :

- 12 réunions d'information "Les bilans intermédiaires et l'approche pédagogique en mathématique (cycles 1 et 2)" : 1543 participations
- 5 réunions d'information "L'alphabétisation - présentation du matériel didactique Mila (cycle 2)" : 538 participations
- 5 réunions d'information: "L'approche pédagogique en éducation physique et en formation morale et sociale" (cycles 1 à 4) : 140 participations

2. Les formations continues d'équipes ou d'écoles en 2008-2009 :

2686 inscriptions ont été reçues pour un total de 94 formations continues organisées avec les communautés scolaires d'écoles fondamentales. Ces formations portent notamment sur le climat scolaire, le travail en équipe, l'approche par compétences, la différenciation et le portfolio.

c) Mise en œuvre depuis septembre 2009

Dans le souci de répondre au mieux aux spécificités tant individuelles que locales, voire régionales, le programme 2009-2010 tient compte de l'analyse des besoins réalisée en février 2009 en coopération avec les équipes pédagogiques des écoles.

Afin de soutenir et le développement des enseignant/e/s et celui des équipes ou des écoles, le programme de formation se décline en deux volets complémentaires, à savoir :

1. Les formations continues à candidature individuelle ou d'équipe

Au 27 novembre 2009, 6258 inscriptions sont enregistrées pour l'année scolaire 2009-2010

Parmi ces inscriptions, voici celles qui ont trait directement à la réforme de l'enseignement fondamental :

Inscriptions	Domaine
464	Organisation et qualité scolaire (dont 368 pour plan de réussite scolaire)
81	Travail en équipes
65	Coopération avec les parents
151	Communication
197	Insertion professionnelle : relever le défi des deux premières années

Inscriptions	Domaine
	d'enseignement
20	Leadership et management
15	Personnes ressources : instit.ressource, formateurs/trices, tuteur/rice, accomp.
80	Enseignement fondamental : Président/e/s d'école
6	Enseignement fondamental : Coordinatrices et coordinateurs de cycle
341	Enfants et adolescents
231	Compétences sociales – troubles du comportement
95	Apprentissage et motivation
35	Gestion de classe
380	Unterricht planen und durchführen
827	Beobachten und Fördern – Evaluation (dont 429 pour portfolio)
135	Troubles d'apprentissage
18	Pädagogisches Handeln: Rückblick und Ausblick
150	Langues
195	Alphabétisation – promotion de la lecture
124	Défis pluriels : enseigner et apprendre en contextes plurilingues et -culturels
266	Mathématique
14	Eveil aux sciences et sciences naturelles
67	Education au développement - Environnement
29	Education artistique et travaux manuels
36	Education musicale – expression corporelle - théâtre
17	Sport – promotion du mouvement
80	Philosophie – Formation morale et sociale – Formation morale et religieuse
4119	Total

2. Les formations continues au sein des écoles

Au 27 novembre 2009, 60 formations avec 1004 participations ont été enregistrées.

Parmi ces formations, voici celles qui ont trait directement à la réforme de l'enseignement fondamental :

Nombre formations	Inscriptions	Domaine
1	31	Organisation et qualité scolaire (dont 368 pour plan de réussite scolaire)
6	95	Travail en équipes
1	11	Coopération avec les parents
2	30	Communication
1	10	Insertion professionnelle : relever le défi des deux premières années d'enseignement
		Leadership et management
		Personnes ressources : instit.ressource, formateurs/trices, tuteur/rice, accomp.
		Enseignement fondamental : Président/e/s d'école
2	53	Enseignement fondamental : Coordinatrices et coordinateurs de cycle
		Enfants et adolescents

Nombre formations	Inscriptions	Domaine
		Compétences sociales – troubles du comportement
4	59	Apprentissage et motivation
		Gestion de classe
12	168	Unterricht planen und durchführen
10	272	Beobachten und Fördern – Evaluation
1	19	Troubles d'apprentissage
		Pädagogisches Handeln: Rückblick und Ausblick
1	21	Langues
2	21	Alphabétisation – promotion de la lecture
		Défis pluriels : enseigner et apprendre en contextes plurilingues et - culturels
		Mathématique
		Eveil aux sciences et sciences naturelles
		Education au développement - Environnement
		Education artistique et travaux manuels
1	19	Education musicale – expression corporelle - théâtre
		Sport – promotion du mouvement
		Philosophie – Formation morale et sociale – Formation morale et religieuse
44	809	total

8 - L'élection des représentants des parents

Au mois d'octobre, l'élection des représentants des parents a été organisée dans toutes les écoles fondamentales. Les représentations des parents définissent elles-mêmes leur fonctionnement interne, en concertation avec les autorités communales.

9 - Les effectifs d'élèves

Cycle	Nombre d'élèves
Cycle 1 (dont éducation précoce)	14230 4110)
Cycle 2	10670
Cycle 3	11160
Cycle 4	10460
Total	46520